

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC LA FERME DU RAMIER sur la commune principale de l'AIOT Clazure de la Plaine 82000 MONTAUBAN.

La référence de votre dossier est A-3-NF87ZMQEVT et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/01/2023 à 16h56 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- latomeduramier@orange.fr (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- latomeduramier@orange.fr (pour rappel, déclarant)
- amaury.crupelandt@encis-ev.com (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **53997183800039**

Organisme : **ENCIS ENVIRONNEMENT**

Nom : **Crupelandt**

Prénom : **Amaury**

Fonction : **Responsable d'études**

Adresse électronique : **amaury.crupelandt@encis-ev.com**

Téléphone portable : **+(33) 750545228**

Personne morale

N° SIRET **40078721400016**

Raison sociale **GAEC LA FERME DU RAMIER**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2250 RTE DE ST ETIENNE DE TULMONT

Montauban

82000 MONTAUBAN

Signataire

Nom : **Lapeyre**

Prénom : **Edith**

Qualité : **Gérant**

Adresse électronique : **latomeduramier@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 672087347**

Référent

Nom : **Lapeyre**

Prénom : **Édith**

Fonction : **Gérant**

Adresse électronique : **latomeduramier@orange.fr**

Téléphone portable : **+(33) 672087347**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **latomeduramier@orange.fr**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC LA FERME DU RAMIER**

Description des activités :

Le GAEC LA FERME DU RAMIER exploite un élevage de 120 vaches laitières, soumis à déclaration ICPE. L'exploitation agricole porte un projet de construction et d'exploitation d'une unité de micro-méthanisation, pour le traitement des effluents de l'élevage bovin produits sur le site (lisier), ainsi que des résidus issus de l'atelier de transformation sur site (lactosérum). Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes : • Capacité de traitement de 11 tonnes par jour (inférieure à 30 t/j) ; • Valorisation du biogaz par cogénération avec production d'électricité et de chaleur (puissance totale installée de 33 kWé) ; • Épandage du digestat brut produit sur les terres du GAEC dans le cadre d'un plan d'épandage. La conception du site intègre les différents ouvrages et équipements suivants : • une préfosse existante ; • un digesteur hors sol de 362 m³ (D 15,53 m x 7,47 m) avec un système de chauffage et un mélangeur ; • un container technique (L 6,20 x l 2,50 m) intégrant deux moteurs de cogénération de 16,5 kWé chacun, la pompe à digestat et les équipements auxiliaires ; • une torchère de sécurité ; • deux fosses existantes pour le stockage du digestat de 1 200 m³ chacune ; • des équipements annexes : canalisations de transfert de matières et biogaz, réseau de chaleur, équipements de surveillance et de sécurité, un poste de soutirage et de livraison de l'électricité.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Clauzure de la Plaine

82000 MONTAUBAN

X : 572860

Y : 6327117

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2781	1-c	Méthanisation de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 11 t/j	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

La matière en sortie de méthanisation est appelée digestat. Les éléments fertilisants contenus dans les intrants (lisier bovin, lactosérum) sont conservés. L'azote organique est partiellement transformé (aux 2/3) en azote minéral accessible directement pour les plantes, ce qui permet d'améliorer la valeur fertilisante des effluents d'élevage. Le digestat brut sera stocké dans deux fosses existantes 1 200 m3 chacune. Après stockage, le digestat sera épandu sur les parcelles du GAEC LA FERME DU RAMIER conformément à la réglementation en vigueur.

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
0820 25 17	GAEC LA FERME DU RAMIER	5
Surface totale du plan d'épandage (en ha) 234		

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **27072**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **27072**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **19090**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **7982**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **7**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

- Gaz de combustion : Ils seront produits par les moteurs de cogénération et seront canalisés et évacués par une cheminée dédiée. Le cas échéant, ils seront émis par la torchère de sécurité. Le GAEC LA FERME DU RAMIER assurera la surveillance, l'entretien et le contrôle de ces équipements conformément à la réglementation. - Poussières : Sur un site de méthanisation, les émissions de poussières peuvent provenir de la manipulation d'intrants solides ou de la circulation d'engins. Néanmoins, sur le site du GAEC LA FERME DU RAMIER, les matières utilisées (lisier et lactosérum) ne nécessiteront pas de manipulation. Aucun produit susceptible d'émettre des poussières ne sera utilisé. Les poussières potentiellement émises par la circulation d'engins seront très réduites dans le temps (périodes d'épandage) et dans l'espace (localisation sur le site). La gestion du digestat ne sera pas différente de la gestion actuelle du lisier.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

- Odeurs : La digestion anaérobie se déroule en milieu confiné complètement hermétique. Le procédé de méthanisation en lui-même n'est donc pas à l'origine d'odeurs. De plus, l'odeur du digestat en sortie est largement diminuée par rapport aux matières entrantes, puisque le procédé

permet la dégradation des molécules organiques responsables des odeurs. Le projet est ainsi susceptible d'améliorer les nuisances olfactives liées à l'élevage puisque les lisiers et fumiers seront méthanisés au fur et à mesure.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets seront : - les huiles de vidange des moteurs : dépôt en déchetterie communale par l'exploitant pour recyclage ou élimination dans une filière agréée ; - divers petits emballages : dépôt en déchetterie communale par l'exploitant pour valorisation ou élimination dans une filière agréée. Les sociétés Barrera et Vitivista sont actuellement en charge de ces prestations pour le GAEC LA FERME DU RAMIER Les pièces moteurs seront récupérées par Bioelectric, constructeur de l'installation.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Présence d'un lac d'irrigation 34 000 m3 sur le site du GAEC LA FERME DU RAMIER, et présence d'une borne d'incendie à proximité**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Une unité de méthanisation Bioelectric est équipée d'un ou de plusieurs des systèmes de sécurité suivants : - Interrupteur d'arrêt d'urgence - Détecteur d'incendie - Extincteur d'incendie - Détecteur de gaz - Système d'appel automatique en cas d'incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

20230124_Mandat_TélédéclarationICPE_FERME_DU_RAMIER_signé.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_situation_GAEC_RAMIER.jpg

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Plan_ensemble_GAEC_RAMIER.jpg